



## Réunion ordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

### PROCÈS-VERBAL

**le mardi 21 avril 2020**

**19 h 00**

**via téléconférence Zoom**

**Présence :**

- Roland Fougère, maire**
- Pauline Hébert, maire suppléante**
- Mike LeBlanc, conseiller**
- Oscar LeBlanc, conseiller**
- Raymond Poirier, conseiller**
- Emilie Doiron Gaudet, directrice générale et greffière**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Luc Cormier, directeur des loisirs et des immeubles**
- Rémi LeBlanc, directeur des travaux publics**
- Chantal Richard, trésorière adjointe**
- Marcel LeBlanc, chef pompier**

#### **1. Ouverture officielle de la séance.**

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 19h00 et souligne que c'est la première réunion virtuelle du conseil municipal. Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande d'observer un moment de silence afin de rendre hommage aux victimes de la tragédie de la fin de semaine dernière en Nouvelle-Écosse. Le maire offre aussi ses condoléances de la part du conseil municipal, des employé.e.s municipaux et des résidents et résidentes de la ville de Bouctouche aux familles et amis des victimes.

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

**20-46 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT**

que l'ordre du jour soit adopté avec modification:

**Ajout :**

**12.a. École Clément-Cormier.**

**ADOPTÉE**

**3. Divulcation de conflit d'intérêts.**

Le maire déclare un conflit d'intérêts aux points 6.c.2 et 6.c.3.

**4. Adoption des procès-verbaux de la réunion du 18 février 2020(ordinaire) et du 16 mars 2020(urgente).**

**20-47 : RAYMOND POIRIER / OSCAR LEBLANC**

que l'on adopte les procès-verbaux de la réunion du 18 février 2020(ordinaire) et du 16 mars 2020(urgente) tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**5. Correspondances.**

**Ordre du Nouveau-Brunswick** – Invitation de la part de la lieutenant-gouverneure du NB, l'honorable Brenda L. Murphy, à soumettre jusqu'au 15 avril 2020 la candidature de personnes qui méritent recevoir ce grand honneur.

**Université de Moncton** – Horaire formation continue - printemps-été 2020.

**Société de développement régional** – Lettre concernant la demande de financement dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée.

**Transports et Infrastructure** – Lettre du ministre Bill Oliver faisant part qu'il n'est pas en mesure d'accorder des fonds à la municipalité pour la présente année financière dans le cadre du programme qui vise à améliorer les routes provinciales désignées.

**Société National de l'Acadie** – Communiqué de presse concernant la signature de l'entente protocolaire entre la SNA et le Comité organisateur du Congrès mondial acadien 2024.

**Groupe Promo-Kent inc.** – Lettre indiquant que suite aux restrictions imposées par la province concernant la COVID-19, ils ont décidé d'annuler le Salon des entreprises et de l'emploi qui devait avoir lieu les 2 et 3 mai 2020 et de le remettre au printemps 2021 au même endroit.

**Bureau du Prévôt des incendies** – Lettre remerciant les services d'incendies et les efforts pour protéger les communautés et rappel d'éviter toutes les interactions non urgentes avec le public ou d'autres pompiers.

**6. Rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et d'urbanisme, le maire Roland Fougère.**

**a. Pandémie de COVID-19.**

Le maire fait part que depuis les dernières semaines il a participé à plusieurs réunions virtuelles avec d'autres maires, le premier ministre du Nouveau-Brunswick et la médecin-hygiéniste en chef qui remercie tous les maires pour encourager les gens à suivre les consignes de la province. Le maire indique qu'il y a jusqu'à maintenant 118 cas de COVID-19 au Nouveau-Brunswick dont 102 cas sont rétablis. Il souligne que d'après le premier ministre, il n'y aura pas de gros rassemblement au Nouveau-Brunswick cet été.

**b. Projections financières.**

La directrice générale indique que l'AFMNB a demandé aux municipalités de préparer des projections financières. Elle indique que si la situation dure quatre mois, elle prévoit une perte de revenus de 85 000\$. Toutefois, si les restrictions demeurent plus longtemps et que les aréna n'ouvrent pas en automne, la municipalité devra revoir aux achats prévus.

c. **Département d'aménagement de Kent.**

1. **Rapport du département d'aménagement de Kent.**

	<b>2020</b>			<b>2019</b>		
	Valeur	Taux	Permis	Valeur	Taux	Permis
Janvier	0.00 \$	0.00 \$	0	52,000.00 \$	290.00 \$	2
<b>Février</b>	<b>12,000.00 \$</b>	<b>50.00 \$</b>	<b>2</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0</b>
Mars	0.00 \$	0.00 \$	0	5,000.00 \$	25.00 \$	1
Avril	0.00 \$	0.00 \$	0	0.00 \$	0.00 \$	0
Mai	0.00 \$	0.00 \$	0	119,000.00 \$	580.00 \$	10
Juin	0.00 \$	0.00 \$	0	815,000.00 \$	4,750.00 \$	4
Juillet	0.00 \$	0.00 \$	0	9,000.00 \$	50.00 \$	2
Août	0.00 \$	0.00 \$	0	452,000.00 \$	2,642.00 \$	2
Septembre	0.00 \$	0.00 \$	0	59,000.00 \$	285.00 \$	3
Octobre	0.00 \$	0.00 \$	0	1,000.00 \$	25.00 \$	1
Novembre	0.00 \$	0.00 \$	0	2,000.00 \$	50.00 \$	2
Décembre	0.00 \$	0.00 \$	0	0.00 \$	0.00 \$	0
<b>Total</b>	<b>12,000.00 \$</b>	<b>50.00 \$</b>	<b>2</b>	<b>1,514,000.00 \$</b>	<b>8,697.00 \$</b>	<b>27</b>

**Le maire quitte la réunion pour les deux prochains points.**

2. **Avenue Boucher - accès privé.**

**20-48 : MIKE LEBLANC / RAYMOND POIRIER**

que la Ville de Bouctouche prenne possession de l'accès privé situé au bout de l'avenue Boucher qui est asphalté et aux normes de la municipalité et que l'on fasse faire un cul-de-sac en gravier au bout de cette rue par la compagnie Rebco Trucking Ltd. pour un montant de treize mille six cents dollars (13 600\$) plus TVH afin de permettre à nos camions de tourner.

**ADOPTÉE**

3. **Rue Saulnier.**

**20-49 : OSCAR LEBLANC / MIKE LEBLANC**

que l'on accepte les modifications sur le côté est de la rue Saulnier tel que démontré sur le Subdivision Plan of Després Subdivision.

**ADOPTÉE**

**Le maire rejoint la réunion.**

**d. Arrêté 2020-02 - Arrêté procédural du conseil municipal de la ville de Bouctouche.**

**1. Modification à l'Arrêté 2020-02 (Paragraphe 15(7) de la Loi sur la gouvernance locale).**

**20-50 : PAULINE HÉBERT / RAYMOND POIRIER**

En vertu du paragraphe 15(7) de la Loi sur la gouvernance locale, que l'on fasse une modification à l'arrêté procédural du conseil municipal de la ville de Bouctouche 2020-02 en ajoutant au paragraphe 3.(1) Réunion électronique "sauf en cas de circonstances exceptionnelles".

**ADOPTÉE**

**2. Lecture du sommaire (Paragraphe 15(3) de la Loi sur la gouvernance locale).**

**20-51 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC**

que l'on adopte la lecture du sommaire de Arrêté 2020-02 - Arrêté procédural du conseil municipal de la ville de Bouctouche.

**ADOPTÉE**

**3. Troisième lecture lue par titre et adoption.**

**20-52 : MIKE LEBLANC / OSCAR LEBLANC**

que l'on adopte la troisième lecture de l'Arrêté 2020-02 - Arrêté procédural du conseil municipal de la ville de Bouctouche.

**ADOPTÉE**

**e. Adoption du rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et d'urbanisme, le maire Roland Fougère.**

**20-53 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT**

que l'on adopte le rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

7. **Rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection, le conseiller Oscar LeBlanc.**

a. **Rapport du chef pompier pour les mois de février et mars 2020.**

**Rapport Mensuel pour incendies**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Janvier	7	12
<b>Février</b>	<b>11</b>	<b>8</b>
<b>Mars</b>	<b>12</b>	<b>8</b>
Avril	0	8
Mai	0	8
Juin	0	8
Juillet	0	12
Août	0	15
Septembre	0	10
Octobre	0	8
Novembre	0	9
Décembre	0	9
<b>Total:</b>	<b>30</b>	<b>115</b>

b. **Demande - achat de 4 SCBA SCOTT et 15 masques pour service d'incendie de Bouctouche.**

**20-54 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT**

que l'on fasse l'achat de 4 SCBA SCOTT et de 15 masques pour un coût total de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) incluant la contribution de cinq mille dollars (5 000\$) de l'Association des pompiers volontaires de Bouctouche.

**ADOPTÉE**

**c. Nomination - Agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux.**

La directrice générale explique que la Ville de Shediac a perdu les services de son agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux donc l'entente de la municipalité avec la Ville de Shediac n'est plus en vigueur. Elle indique que la Commission de services régionaux de Kent a depuis embauché une compagnie pour offrir ces services.

**20-55 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC**

Qu'en vertu de la Loi sur l'urbanisme, la Loi sur la gouvernance locale et la Loi sur la police, le conseil municipal de Bouctouche nomme Nicholas Hudson, Keith Picco et Jordan Nowlan à titre d'agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux et qu'ils soient autorisés, désignés et nommés afin d'agir pour et au nom de la municipalité dans le but d'assurer l'exécution des arrêtés municipaux et que lesdites nominations continuent tant que lesdites personnes demeurent au service de la municipalité ou que ces nominations soient limitées ou résiliées par le conseil.

**ADOPTÉE**

**d. Adoption du rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection, le conseiller Oscar LeBlanc.**

**20-56 : OSCAR LEBLANC/ PAULINE HÉBERT**

que l'on adopte le rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection.

**ADOPTÉE**

**8. Rapport du directeur du département des transports, le conseiller Raymond Poirier.**

**a. Soumissions - Réparation d'asphalte 2020 (Asphalt Patching - 2020).**

Le conseiller Poirier indique que la Ville de Bouctouche a reçu cinq soumissions pour la réparation d'asphalte 2020, soit :

Ste-Anne Paving & Construction Ltd.....	148 580\$ (TVH incluse)
MacDonald Paving & Construction Limited.....	154 100\$ (TVH incluse)
Von-Indusries Ltd.....	158 700\$ (TVH incluse)
Modern Construction (1983) Ltd.....	173 305\$ (TVH incluse)
Dexter Construction Company Limited.....	186 300\$ (TVH incluse)

**20-57 : RAYMOND POIRIER / MIKE LEBLANC**

que l'on accepte la soumission la plus basse pour la réparation d'asphalte 2020 (Asphalt Patching - 2020), soit celle de Ste-Anne Paving Construction Ltd. pour 400 tonnes à 371,45\$/tonne pour un montant total de cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingts dollars (148 580\$) TVH incluse.

**ADOPTÉE**

**b. Prix pour marquage des rues.**

La Ville de Bouctouche a reçu deux prix pour faire le marquage des rues de la municipalité pour une période de trois ans, soit :

Maritime Pavement Markings 1997.....	71 458,20\$ (Total 3 ans + TVH)
Stripe Works Ltd.....	74 498,39\$ (Total 3 ans + TVH)

**20-58 : RAYMOND POIRIER / PAULINE HÉBERT**

que l'on accepte le prix le plus bas pour faire le marquage des rue de la municipalité pour les années 2020, 2021 et 2022 soit celui de la compagnie Maritime Pavement Markings 1997 pour un montant de vingt-trois mille huit cent dix-neuf dollars et quarante cents (23 819,40\$) par année plus TVH sans augmentation de prix et donnant un total pour 3 ans de 71 458,20\$ plus TVH.

**ADOPTÉE**



**c. Mise à jour du directeur des travaux publics.**

Le conseiller Poirier lit la mise à jour du directeur des travaux publics, Rémi LeBlanc, faisant part que les employés travaillent fort à remplir les nids-de-poule dans les chemins. Il indique qu'ils sont aussi en train de faire le balayage de rue pour nettoyer le bord des routes et que quelques employés travaillent au Forum pour faire des améliorations à l'intérieur.

**d. Adoption du rapport du directeur du département des transports, le conseiller Raymond Poirier.**

**20-59 : RAYMOND POIRIER / MIKE LEBLANC**

que l'on adopte le rapport du directeur du département des transports.

**ADOPTÉE**

**9. Rapport de la directrice du département de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement, la maire suppléante Pauline Hébert.**

**a. Montant perçu des taxes d'eau & d'égouts en 2020.**

**Rapport Mensuel des montants perçus des taxes d'eau et d'égouts**

	<b>EAU &amp; ÉGOUTS</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Janvier	149,861.66 \$	103,051.53 \$
<b>Février</b>	<b>71,691.90 \$</b>	<b>78,153.62 \$</b>
<b>Mars</b>	<b>160,817.00 \$</b>	<b>271,696.76 \$</b>
Avril	0.00 \$	46,430.95 \$
Mai	0.00 \$	28,737.85 \$
Juin	0.00 \$	17,703.87 \$
Juillet	0.00 \$	6,838.15 \$
Août	0.00 \$	3,593.53 \$
Septembre	0.00 \$	7,157.29 \$
Octobre	0.00 \$	11,875.30 \$
Novembre	0.00 \$	43,161.42 \$
Décembre	0.00 \$	1,384.63 \$
<b>Total</b>	<b>382,370.56 \$</b>	<b>619,784.90 \$</b>

**b. Date d'échéance - factures d'eau & d'égouts 2020.**

**20-60 : PAULINE HÉBERT / MIKE LEBLANC**

que l'on reporte la date d'échéance des factures d'eau et d'égouts 2020 au 30 juin 2020 et que l'on accorde une dispense d'intérêts pour les mois de janvier, février et mars sur les montants impayés au 1er juillet 2020.

**ADOPTÉE**

**c. Déchets Résidentiels - Municipal reçus (en tonnes).**

	Eisipogtog First Nation Ban		Boucouteche		St-Antoine	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Janvier	27.06	23.17	49.19	55.93	28.02	27.35
<b>Février</b>	23.93	9.47	39.58	40.79	33.67	23.86
<b>Mars</b>	27.93	27.56	47.31	43.02	21.22	26.47
Avril	0.00	31.50	0.00	45.06	0.00	34.54
Mai	0.00	29.34	0.00	125.92	0.00	60.03
Juin	0.00	28.23	0.00	43.46	0.00	29.44
Juillet	0.00	28.84	0.00	58.20	0.00	32.41
Août	0.00	5.03	0.00	48.36	0.00	26.49
Septembre	0.00	33.01	0.00	49.49	0.00	34.08
Octobre	0.00	10.65	0.00	123.18	0.00	52.85
Novembre	0.00	23.80	0.00	45.96	0.00	26.36
Décembre	0.00	11.06	0.00	52.00	0.00	24.82
<b>Total:</b>	78.92	261.66	136.08	731.37	82.91	398.70

**d. Campagne d'embellissement - 26 mai 2020.**

La maire suppléante fait part que la campagne d'embellissement va avoir lieu le mardi 26 mai prochain.

**e. Mise à jour du directeur des travaux publics.**

La maire suppléante lit la mise à jour du directeur des travaux publics, Rémi LeBlanc, indiquant que le rinçage des lignes d'eau devrait

commencer dans quelques semaines et qu'un avis sera émis pour aviser les résidents. Aussi, la collecte de déchets continue à la normale et la grosse collecte sera faite le 26 mai si les circonstances le permettent.

- f. **Adoption du rapport de la directrice du département de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement, la maire suppléante Pauline Hébert.**

**20-61 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC**

que l'on adopte le rapport de la directrice du département de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement.

### **ADOPTÉE**

- 10. Rapport du directeur du département des loisirs, sports et affaires culturelles, le conseiller Mike LeBlanc.**

- a. **Mise à jour du directeur des loisirs et des immeubles.**

Le conseiller Mike LeBlanc lit la mise à jour du directeur des loisirs et des immeubles, Luc Cormier, faisant part des tâches que les employés des arénas, concierge et travaux publics ont fait et font au Forum et au Centre J. K. Irving pendant cette pandémie. Il indique qu'ils ont aussi installés des enseignes pour fermer les parcs, sentiers ainsi que des enseignes pour distanciation sociale (2 mètres). Pour ce qui est du département des loisirs, ils vont introduire une page Facebook dans la prochaine semaine afin de donner aux gens différentes idées d'activités à faire pendant cette période de temps difficile à la maison. Ils vont aussi créer des concours Facebook pour encourager les gens à participer et rester actifs.

- b. **Mise à jour - Comités.**

La maire suppléante indique que si elle a bien compris, les grands rassemblements sont tous annulés en raison de la pandémie, donc il n'y aura pas de Festival de mollusques cet été. Elle propose au directeur des loisirs et des immeubles de relancer le festival avec des nouvelles idées pour 2021.

Le conseiller Mike LeBlanc fait part qu'ils ont une réunion du Comité du Marché des fermiers demain soir pour discuter d'options d'ouverture.

- c. **Adoption du rapport du directeur du département des loisirs, sports et affaires culturelles, le conseiller Mike LeBlanc.**

**20-62 : MIKE LEBLANC / OSCAR LEBLANC**

que l'on adopte le rapport du directeur du département des loisirs, sports et affaires culturelles.

**ADOPTÉE**

- 11. Décision(s) découlant du point Correspondances / interventions publiques.**

Aucune décision n'est nécessaire.

- 12. Affaires nouvelles.**

- a. **École Clément-Cormier.**

Le maire fait part qu'il a reçu une demande pour faire un message de félicitations aux finissants et finissantes 2020 de l'école Clément-Cormier. Le maire demande de contacter la direction de l'école pour voir le meilleur moyen de transmettre ce message.

Le maire et les membres du conseil remercient les employés municipaux pour leur travail durant ces circonstances exceptionnelles.

- 13. Levée de l'assemblée.**

**20-63 : PAULINE HÉBERT**

pour la levée de l'assemblée à 21h12.

**ADOPTÉE**